

Formulaire de réservation de groupe

Nom de la structure/service concerné

Nom Prénom personne référente réservation

Téléphone Adresse e-mail

Date de la demande

Coordonnées personne responsable du groupe sur place (si différente)

.....

Date de la séance Horaire de la séance

Titre du film

Type de séance Publique Privée¹

¹Pour toute demande de séance privée merci de nous contacter par téléphone au 03.61.85.05.00

Nombre de membres x 3€50² Dont place(s) PMR

Accompagnant(s) gratuit(s)³ x 0€

Accompagnant(s) supplémentaire(s) x 3€50 Total de fauteuils à réserver

²Supplément de 1€50 par membre pour les séances 3D

³Se référer au règlement d'accueil de groupe page 2/2

Moyen de paiement

Espèces Carte Bancaire Chèque Vacances Chèque

Facture

Adresse de facturation

Facture à déposer sur Chorus OUI NON

Si oui, merci de renseigner : N° Engagement

N° Siret

Signature référent⁴

REGLEMENT RELATIF AUX GROUPES

Article 1 : Constitution d'un groupe	
Article 1.1 Sous-effectif au moment de la séance	
Article 2 : Tarif de groupe	
Article 2.1 Tarif membre du groupe	
Article 2.2 Tarif accompagnant	
Article 2.3 Séances spéciales	
Article 3 : Les accompagnants	
Article 3.1 Etablissements spécialisés	
Article 3.2 Centre de Loisirs / Etablissement scolaire	
Article 3.3 Autres groupes	
Article 4 : Réservation	
Article 4.1 Moyen de réservation	
Article 4.2 Délais	
Article 4.3 Absence de réservation	
Article 5 : Formulaire de réservation	
Article 6 : Accueil du groupe au cinéma	
Article 7 : Mode de paiement	
Article 7.1 Facturation	
Article 7.2 Paiement sur place	
Article 8 : Annulation de la réservation	

Article 1 : Constitution d'un groupe

On considère qu'il s'agit d'un groupe dès lors où son effectif est d'au moins 4 personnes, hors accompagnants. Il se compose de membres ainsi que d'accompagnants. Il se peut qu'un groupe ne soit composé que de membres. L'inverse n'est pas possible ; Un groupe ne peut pas être composé que d'accompagnants.

Chaque groupe est subordonné à un adulte responsable, qui peut être tant membre qu'accompagnant.

Si la constitution de votre groupe n'est pas conforme, votre demande ne sera pas prise en compte.

Article 1.1. Sous-effectif au moment de la séance

Tout changement conséquent de la composition du groupe, après validation, doit être notifié au cinéma au plus tard 2h avant la séance.

Si un groupe, qui a effectué une réservation conforme, se retrouve au moment de la séance en sous-effectif par rapport à la définition donnée à l'article 1, le tarif de groupe sera appliqué, la réservation ayant été validée.

En cas de sous-effectifs ou de non-notification de changements importants récurrents, nous nous réserverons le droit de ne plus appliquer le tarif de groupe pour les établissements et structures concernés.

Article 2 : Tarif de groupe

Article 2.1 Tarif membre du groupe

Le tarif est de 3.50€ par personne (*hors accompagnants gratuits, voir Article 3 Les accompagnants*). Ce tarif est valable dès lors que *l'Article 1 Constitution d'un groupe* est respecté. Un supplément de 1.50€ sera appliqué pour les séances en 3D, soit un tarif 3D global à 5€.

Article 2.2 Tarif accompagnant

Les accompagnants bénéficient de la gratuité de leur entrée, sous conditions (voir *Article 3 Les accompagnants*). Les accompagnants supplémentaires devront s'acquitter du prix de leur entrée

Article 2.3 Séances spéciales

Le tarif de groupe ne pourra pas être appliqué lors des séances spéciales, y compris pour les accompagnants.

Article 3 : Les accompagnants

On distingue les accompagnants suivants l'établissement ou la typologie de groupe :

Article 3.1 Etablissements spécialisés

1 accompagnant par personne pourra bénéficier de la gratuité de l'entrée. (Sauf dérogation, justifiée par l'établissement concerné).

Chaque accompagnant supplémentaire devra s'acquitter du tarif groupe, soit 3€50.

Article 3.2 Centre de Loisirs / Etablissement scolaire

Pour les enfants de moins 12 ans : 1 accompagnant pour 8 enfants bénéficie de la gratuité.

Pour les enfants de plus de 12 ans : 1 accompagnant pour 12 enfants bénéficie de la gratuité.

Chaque accompagnant supplémentaire devra s'acquitter du tarif groupe, soit 3€50 (hors accompagnant personnalisé type ATSEM).

Article 3.3 Autres groupes

Pour 12 membres, 1 accompagnant bénéficie de la gratuité.

Chaque accompagnant supplémentaire devra s'acquitter du tarif groupe, soit 3€50.

Article 4 : Réservation

Une réservation correspond à choisir un film, un horaire et à renseigner l'effectif ; Il est donc nécessaire d'établir un formulaire par séance. La réservation validée par le Cinos permet d'obtenir le tarif de groupe.

Article 4.1 Moyen de réservation

Pour réserver, vous pouvez adresser un e-mail à reservation@cinos.fr, téléphoner au **03 61 85 05 00** ou sur notre site internet cinos.fr rubrique réservation de groupe.

Article 4.2 Délais

Cette réservation devra être effectuée au maximum la veille de la séance prévue, avant 17h. Les réservations pour le samedi et dimanche pourront être effectuées jusque vendredi avant 17h.

Article 4.3 Absence de réservation

Si le groupe se présente au cinéma sans avoir effectué de réservation au préalable, toutes les personnes présentes devront s'acquitter du paiement de leur place au tarif habituel.

Article 5 : Formulaire de réservation

Pour effectuer une demande de réservation, un formulaire doit être envoyé à reservation@cinos.fr ou déposé directement sur notre site internet cinos.fr rubrique réservation de groupe.

Article 6 : Accueil du groupe au cinéma

Le groupe ayant fait une réservation doit se présenter au moins 15 min avant l'horaire de la séance faisant l'objet de la réservation. Des sièges seront réservés en salle jusqu'à cet horaire-là. En cas de retard, les places en salle ne pourront plus être assurées, sauf notification au plus tard 2h avant la séance, par téléphone au 03.61.85.05.00 (voir article 1.1).

Article 7 : Paiement

Pour toute réservation de groupe, le paiement s'effectue au moment de la séance en billetterie.

Une réservation de groupe équivaut à un seul paiement. Aucun paiement séparé, pour chaque membre, ne sera accepté.

Deux moyens de paiement sont possibles et celui souhaité est à préciser sur le formulaire de réservation.

Article 7.1 Facturation

Le paiement des entrées peut se faire par facturation. Dans ce cas, nous vous demandons de préciser l'adresse de facturation sur le formulaire de réservation.

Si vous disposez d'un mandat administratif, merci de nous le fournir.

Pour tout dépôt de la facture sur le portail Chorus Pro, merci de le préciser sur le formulaire de réservation (un numéro d'engagement et de Siret devra être fourni).

Article 7.2 Paiement sur place

Le paiement des entrées peut se faire sur place. Dans ce cas, il vous sera possible de régler le montant en espèces, carte bancaire, chèque vacances ou chèque bancaire.

Article 8 : Annulation

Toute annulation de réservation doit être notifiée au plus tôt. Un nombre répété d'annulations sans notification ou tardive (au moment de la séance prévue) pourra conduire à un refus des prochaines demandes de réservation.